



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TROC ET PUCES

DU 1er mars 2026

Salle polyvalente de Melgven

Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux professionnels pour la vente d'articles en bon état.

- Seront exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations (loi 1901).
- Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou de préjudice.
- Les produits de contre façon ne sont pas autorisés.
- Les exposants seront accueillis entre 6h et 8h30. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'octroyer la place non occupée.
- Les exposants devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 9h. **Ils ne pourront pas remballer avant 17h30**
- Les tables et les chaises sont fournies par l'organisateur. En cas de détérioration du matériel, les frais occasionnés seront intégralement à votre charge.
- Pour des raisons environnementales, nous souhaitons cette année que chacun récupère ses déchets.
- Parking : Après avoir déposé votre matériel, vous serez dirigé vers un parking dédié aux exposants. Le parking situé devant la salle doit être libre pour pouvoir accueillir les visiteurs.
Lors du déchargement de votre voiture, vous ne devrez pas stationner devant les issues de secours (arrêté de la mairie).

En cas d'annulation non motivée après le 25 février 2026, la réservation sera due.

Renseignements disponibles au 07 45 83 04 89

Signature (Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Troc et Puces du Comité des Fêtes de Melgven

Dimanche 1er mars 2026

Bulletin d'inscription à retourner

« Comité des Fêtes de Melgven Rue Per Jackès Hélias 29140 Melgven »

Nom et Prénom		
N° de Siret		
Pièce d'identité (Joindre une copie)	N°	
Numéro de plaque minéralogique	N°	
Adresse postale		
Téléphone		
Mail (obligatoire)	@	

TARIF et Matériel demandé:

Table 2,20 m	11 euros	11x _____ soit _____ euros
Sans table ou portant (non fourni) le m/L	4 euros	4x _____ soit _____ euros

Ci-joint un chèque de à l'ordre du "Comité des fêtes de Melgven ".
Dès réception de votre règlement et de ce bulletin, nous validerons votre inscription en retour par mail.

Aucun chèque ne sera encaissé avant la manifestation.

Documents à fournir pour valider l'inscription :

- Le formulaire d'inscription rempli
- Le règlement intérieur signé
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un chèque établi à l'ordre de « Comité des Fêtes de Melgven »